

BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Pau



Valérie QUEMENER
Présidente du tribunal
administratif de Pau



Effectifs de la juridiction :

35

personnes dont :

15

magistrats

20

agents de greffe
et aides à la décision

“ L’activité juridictionnelle a été caractérisée cette année par une relative baisse des affaires enregistrées (13%). Les efforts consentis par la communauté juridictionnelle ont permis de diminuer significativement le nombre de dossiers anciens, qui s’élevait à 271 affaires au 31 décembre 2022, contre 318 en 2021. Cette réduction traduit concrètement la priorité donnée à la diminution des délais de jugement.

La juridiction a par ailleurs pu renouer avec la tradition de l’audience solennelle, abandonnée en raison de la crise sanitaire. Celle-ci s’est tenue le 30 juin 2022 en présence de nombreuses personnalités, dont le préfet des Pyrénées-Atlantiques. Elle a été l’occasion de rendre compte de l’activité du tribunal, et de présenter un panorama de sa jurisprudence sur le thème de l’accès au juge.

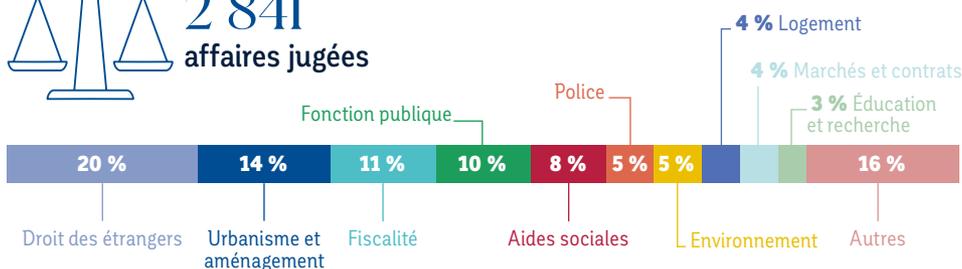
La nuit du droit a également été l’occasion d’ouvrir les portes de la juridiction, qui a accueilli des étudiants de l’Université de Pau et des Pays de l’Adour. Ces derniers ont pu assister, nombreux, au concours de plaidoirie organisé devant un jury composé de magistrats et d’universitaires. Cet événement s’est prolongé par un moment de convivialité, permettant de nombreux échanges informels avec les magistrats et les agents de greffe présents.

Avec 62 médiations engagées en 2022, le tribunal poursuit dans cette voie, dont l’objectif est de permettre de régler autrement les conflits dont il est saisi. Les petits-déjeuners de la médiation ont été autant d’occasions d’échanger avec l’ensemble des partenaires concernés et diffuser largement la culture de cette alternative au procès.

2022 en chiffres



2 841
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes d'HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



289

affaires jugées en urgence (référés)

- 39 % par rapport à 2021



1 an 2 mois et 14 jours

de délai moyen de jugement

+74 jours par rapport à 2021

73,6 %

des recours déposés par téléprocédure



25,3 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



76 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



62

médiations engagées

29 % de taux de réussite